



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 255-2023 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DE LA CHAPELLE, HOBSON ET SAINT-FRANÇOIS, AUTORISANT UNE DÉPENSE AU MONTANT TOTAL DE 1 793 732 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis public est par la présente donné que le règlement numéro 255-2023 décrétant des travaux de réfection des rues de la chapelle, Hobson et Saint-François, autorisant une dépense au montant total de 1 793 732 \$ ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts a été adopté par le Conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby à la séance ordinaire du 13 mars 2023.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, sur le site Internet de la Municipalité de Beaulac-Garthby.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation le 1<sup>er</sup> mai 2023

DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 18<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2023.

M. Claude Lebel,  
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Dudswell, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site Internet de la municipalité, au bureau municipal et au bureau de poste de Beaulac-Garthby.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 mai 2023.

M. Claude Lebel,  
Directeur général et greffier-trésorier